

ACCORD-CADRE DE PARTENARIAT

Entre :

La Conférence Internationale des Formations d'Ingénieurs et de Techniciens d'Expression française (CITEF), sise au Bureau Européen de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), 4, Place de la Sorbonne, 75005 Paris, France, représentée par son Président, Professeur Dominique GENTILE,

Et

L'Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS), sise au 61, Boulevard Djily MBAYE, DAKAR, Sénégal, représentée par son Président, Professeur Doudou BA,

Et

L'Agence universitaire de la Francophonie, ci-après désignée « AUF », opérateur de la Francophonie institutionnelle constitué en vertu de la Loi concernant l'Agence universitaire de la Francophonie (L.R.Q., chapitre A-7.2), dont le siège social est situé au 3034, boulevard Edouard-Montpetit, Montréal, Québec, H3T 1J7, Canada, représentée par son Recteur, Monsieur Jean-Paul de GAUDEMAR,

- Considérant les préoccupations communes de la CITEF, de l'ANSTS et de l'AUF, de promouvoir le développement économique, social et culturel par la formation et la recherche scientifique et technique ;
- Conscientes du rôle déterminant que peuvent jouer les ingénieurs et les techniciens dans la promotion du développement économique, social et culturel dans les pays membres de l'espace francophone à travers le Monde ;